Annexe 1 : Feuille de route

N°	Domaine	Décision / Action	Responsable	Partenaires
1	Gouvernance et autonomie des AAC	Poursuivre les efforts en faveur de l'autonomie financière, administrative et opérationnelle effective des AAC	États (Ministre en charge de l'aviation civile)	ASSA-AC AAMAC OACI
		Veiller à l'adéquation entre les missions confiées aux autorités compétentes et les ressources humaines, techniques et financières disponibles.	AAC BEA	
2	Harmonisation des méthodes de supervision et approche fondée sur les risques (RBO)	a) Poursuivre la mise en place de la surveillance basée sur les risques ; b) Harmoniser les méthodes et outils de supervision entre les États membres ; c) Analyser les causes profondes des insuffisances ayant conduit à la non-réalisation du programme de supervision.	DSA ASSA-AC	AAMAC
3	Ressources humaines	a) Élaborer une méthodologie harmonisée de détermination des effectifs nécessaires par domaine de supervision ; b) Renforcer les capacités nationales de supervision de la sécurité aérienne ; c) réaliser des formations (OJT) des inspecteurs stagiaires par des inspecteurs	États ASSA-AC AAMAC	OACI CAFAC

N°	Domaine	Décision / Action	Responsable	Partenaires
		compétents certifiés OJTI en vue de permettre un transfert réel des compétences et en documentant l'ensemble du processus ; d) Harmoniser les plans de formation de l'ASSA-AC, des AAMAC et des États ; e) Développer un outil régional de suivi des formations, qualifications et compétences des inspecteurs. f) Faciliter la participation des experts répondant aux critères définis par les RSOO aux formations régionales.		
4	Coopérations entre Etats, RSOO et OACI	a) Renforcer la coordination entre les États, les RSOO et l'OACI. b) Développer le partage d'expériences et de bonnes pratiques. c) Renforcer la coordination des missions d'assistance technique et des missions ROST et AFI-CIS, conduites dans les États. d) Orienter davantage les missions ROST vers un objectif diagnostic et accompagnement des Etats en lieu et place d'audit de conformités et recommandations pour plus d'efficacité ;	États ASSA-AC AAMAC	OACI

N°	Domaine	Décision / Action	Responsable	Partenaires
		e) Veiller à l'adéquation des compétences des experts avec les spécificités des États bénéficiaires.		
5	Partage régional des informations	a) Soutenir la finalisation et le déploiement d'un outil permettant la gestion de la veille réglementaire et des inspections de normalisation **;** b) Mettre en place une plateforme collaborative dédiée aux DSA ; c) Assurer la fiabilité et la mise à jour régulière des informations ; d) Encourager le renseignement régulier de l'OLF par les États ; e) Faciliter aux RSOO d'accéder au cadre en ligne des Etats afin de mieux identifier les domaines d'assistance pour accompagner les États à renforcer leurs systèmes de supervision de la sécurité.	États ASSA-AC AAMAC	OACI
6	Certification et supervision des Aérodromes	a) Mettre en conformité les infrastructures et équipements aéroportuaires ; b) Proposer au conseil des ministres de l'UEAC, rappelant aux Etats l'obligation de	États ASSA-AC AAMAC	

N°	Domaine	Décision / Action	Responsable	Partenaires
		certifier tous leurs aérodromes utilisés pour les vols internationaux ; c) Mettre en place un mécanisme régional d'accompagnement des États dans la certification des aéroports internationaux ; d) Mutualiser les compétences et expertises disponibles dans la sous-région ; e) Partager les expériences et bonnes pratiques relatives aux processus de certification ; f) Assurer le suivi régional de l'avancement des processus de certification ; g) Réaliser les activités d'acceptation des systèmes de gestion de la sécurité des exploitants en documentant l'ensemble du processus pour chaque phase suivant des critères d'acceptation ainsi que les outils et formulaires adoptés.		
7	Enquêtes sur les accidents et incidents d'aviation	a) Encourager les États à renforcer leurs capacités nationales d'enquête ; b) Mettre en place ou renforcer les structures nationales d'enquête sur les accidents et incidents ;	États ASSA-AC	OACI AAMAC

N°	Domaine	Décision / Action	Responsable	Partenaires
		c) Étudier la faisabilité d'un mécanisme régional d'enquête disposant de ressources humaines, techniques et financières suffisantes ; d) Favoriser la mutualisation des compétences et des moyens d'enquête au niveau régional.		
8	Règlements communautaires et harmonisation	a) Encourager les Etats à migrer à la règlementation communautaire au plus tard le 31 décembre 2026 ; b) Accélérer l'adoption des règlements Communautaire dans le domaine des Services de la Navigation Aérien ANS ; c) Rendre flexible la procédure d'adoption des règlements communautaires en allégeant le processus actuel d'adoption ; d) Harmoniser les règlements ANS au format de la règlementation Communautaire ; e) Inviter les Etats, au niveau national, à déléguer l'adoption des règlements par les Directeurs Généraux de l'aviation civile à travers la délégation de compétence pour faciliter les mises à jour et la prise en compte des amendements des annexes à	Etats ASSA-AC AAMAC	

N°	Domaine	Décision / Action	Responsable	Partenaires
		la convention de Chicago dans les règlements nationaux ; f) Assurer une veille règlementaire régionale par les RSOO afin de garantir la mise à jour des règlements communautaires et la prise en compte en compte des amendements des annexes à la convention de Chicago.		
9	Gestion de la sécurité	a) Inviter les Etats à établir et à mettre en œuvre le PNS ; b) Inviter les Etats à élaborer leurs plans nationaux de sécurité (NASP) alignés au RASP et diffusés à l'OACI ; c) Inviter les Etats et les RSOO à mettre en place un cadre législatif et règlementaire ainsi que des procédures pour la protection des données de sécurité ; d) Harmoniser les mécanismes de collecte et de partage des données de sécurité ; e) Développer la cartographie des risques et les tableaux de bord régionaux permettant le suivi des performances de sécurité.	Etats RSOO	OACI